Motion
« Non à l'entrave à la liberté d'expression d'un fonctionnaire »
VIII^{e} congrès de la CGT Educ'action

Motion présentée par la CGT Educ'action 46

Le 17 mai 2014, notre camarade Marie Annick Floch chargée d'école à l'école Henri Thamier à Cahors, est convoquée par téléphone, sans mention de l'objet, à 7h30, par le DASEN du Lot assisté de son SG et de l'IEN de circonscription plus que réticent à la présence du secrétaire départemental de la CGT Educ'Action du Lot.

L'entretien de plus d'une heure n'a pour seul objectif que de lui faire reconnaître une faute professionnelle mais laquelle ? Est-ce que être présente, sans aucune prise de parole, un jour férié (le 8 mai) à un rassemblement organisée par les parents d'élèves contre la fermeture de leur école constitue un manquement au soi-disant « devoir de réserve » invoqué par l'institution ?

Pour la CGT Educ'Action il est impératif de rappeler que la liberté d'opinion de chaque fonctionnaire lui est garantie par les lois Le Pors n°83-634 du 13 juillet 1983.

Au cours de ce rendez-vous, notre camarade qui fait déjà l'objet d'une mesure de carte scolaire, n'allant pas dans le sens de sa hiérarchie, s'est même vue menacée sur ses droits à la mutation pour la prochaine rentrée.

A travers ce fait, les libertés élémentaires des citoyens sont bafouées, le dialogue social rogné, et les pratiques d'intimidation dans la fonction publique d'éducation réhabilitées ! La forme de l'entrevue intègre toute la palette des outils du harcèlement moral.

Mr LECUIVRE, DASEN du Lot tout nouvellement nommé, a participé en janvier 2014, dans son précédent département d'exercice des Bouches du Rhône, à une réunion de travail inhérente à une alerte sociale déposée inter syndicalement. Au cours de ces travaux, un volet était d'ailleurs consacré à la convocation hiérarchique – censée être dûment motivée par écrit - et aux règles du dialogue social (droit à l'accompagnement syndical sans subir de pression). Nous ne pouvons que constater aujourd'hui que les bonnes résolutions ont des frontières... départementales !

C'est un sévère outrage à la dignité humaine porté à la connaissance du 8ème congrès de la Cgt Educ'action. Les membres du congrès de la Cgt Educ'action condamnent les personnes aux commandes des services de l'Education Nationale du Lot pour de tels actes, et assurent leur soutien entier à notre camarade Marie-Annick FLOCH.